



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CREATION TEMPORAIRE DE 4 POSTES D'ADJOINT DU PATRIMOINE A TEMPS NON COMPLET

DGA COHESION TERRITORIALE ET APPUI AUX COMMUNES DIRECTION CULTURE, POLITIQUE DE L'IMAGE Alpha et son réseau de lecture

DGA Ressources et relations
aux administrés
Ressources humaines et
appui managérial - NP
N° 2025 - D - 145

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ▣ Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23-2,
- ▣ Vu la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,
- ▣ Vu l'arrêté n°135 du 12 juillet 2022 de Monsieur le président subdélégant à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant l'accroissement saisonnier d'activité au sein de l'ALPHA,

DECIDE

- Article 1 -** Est approuvée la création saisonnière de 4 postes d'adjoint du patrimoine à temps non complet au sein de l'ALPHA, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 août 2025.
- Article 2 -** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 3 -** Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 21 mai 2025
Par délégation,
Pour le Président,
Le conseiller délégué, membre du bureau

Eric BIOJOUT

Préfecture le : 26 MAI 2025
Publié ou notifié
Le : 27 MAI 2025